

DELIBERATION

SEANCE DU 26 octobre 2023

Sont présents :

CARPENTIER Thierry, Bourgmestre.
SIMON Dominique, HENRY René, GILBERT Christian, TOUSSAINT Michaël, BENOIT Julie, Echevins.
CULOT Laurence, Présidente du CPAS.
BARTHOLOME Valérie, Directrice générale f.f., Secrétaire.

OBJET : Biens communaux - Mise en vente des lots invendus du lotissement (phase 2 Fange Paulis)

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 01/04/1999 organisant la tutelle sur les communes, les provinces et les intercommunales de la Région wallonne (entré en vigueur le 07/06/1999) ;

Vu la Circulaire du 23/02/2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs publics ;

Vu la décision du Conseil communal du 25/05/2023 relative à la mise en vente des 5 lots issus du lotissement communal Fange Paulis (2^{ème} phase) ;

Vu la décision du Conseil communal du 04/10/2023 relative à la mise en vente des lots invendus du lotissement communal Fange Paulis (2^{ème} phase), laquelle précise que les prix de vente minimum, les conditions de participation et les conditions de participation particulières repris à sa délibération du 25/05/2023 susvisées restent d'application ;

Considérant que le Conseil charge le collège des modalités de publicité dans le respect des principes de transparence et d'égalité ;

DECIDE :

Article 1 : Les 4 lots invendus sont remis en vente jusqu'au 6 décembre 2023 de la manière suivante :

- lot 9 de 1.463 m² au prix minimum de 103.000 euros ;
 - lot 10 de 1.414 m² au prix minimum de 99.000 euros ;
 - lot 11 de 1.544 m² au prix minimum de 109.000 euros ;
 - lot 13 de 1.546 m² au prix minimum de 115.000 euros ;
- hors frais de mesurage et d'acte.

Article 2 : Une offre pour plusieurs lots est possible à la condition que l'ordre du choix des lots soit précisé même si un et un seul lot sera attribué par soumissionnaire ;

- l'offre retenue par lot sera toujours la plus élevée indépendamment de la priorité donnée ;
- en cas d'offres égales pour un même lot, une surenchère sera mise en place pour départager le plus offrant de ce lot uniquement.

PAR LE COLLEGE

La Secrétaire,
V. BARTHOLOME

Le Bourgmestre,
Th. CARPENTIER

POUR EXTRAIT CONFORME,

Délivré le 27/10/2023

Pour la Directrice générale,
La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

V. BARTHOLOME



Th. CARPENTIER